

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

5 October 1992

Doc. 6692

MOTION FOR A RECOMMENDATION

on country identification plates
presented by Mr F. PROBST and others

1. Motor vehicles in all European countries should display white, oval-shaped stickers on the body of the vehicle bearing the national identification of the country they come from.
2. However, border controls are becoming increasingly rare in Europe and, as a result, vehicles are frequently seen without stickers.
3. As the number plates of the different countries are also becoming increasingly similar in appearance, it is difficult for executive officers in individual countries to recognise immediately the symbol and establish the identity of the driver.
4. In a time of mass tourism, hit-and-run offences or crimes committed by non-citizens are frequent (crime tourism). It would be desirable for all governments to urge owners of motor vehicles to display the international symbol on their vehicles.
5. The Assembly therefore recommends that the Committee of Ministers appeal to states to ensure that regulations on border crossings are adhered to and to introduce domestic regulations requiring drivers to display the international symbol in their own country so as to obviate the need for such checks at border crossings.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

5 octobre 1992

Doc. 6692

PROPOSITION DE RECOMMANDATION

sur les plaques d'identification de pays
présentée par M. F. PROBST
et plusieurs de ses collègues

1. Les véhicules à moteur dans tous les pays européens devraient être équipés d'autocollants ovales blancs, fixés sur la carrosserie du véhicule et indiquant le nom du pays dont ils sont originaires.
2. Les contrôles aux frontières deviennent toutefois de plus en plus rares en Europe, ce qui a pour conséquence que beaucoup de véhicules ne sont plus équipés de ces autocollants.
3. Les plaques minéralogiques des différents pays commençant aussi de plus en plus à se ressembler, il est difficile pour les responsables du contrôle, dans chaque pays, de reconnaître immédiatement le symbole et de déterminer l'identité du conducteur.
4. A une époque de tourisme de masse, les délits de fuite ou les crimes commis par des non-ressortissants sont fréquents (tourisme de la criminalité). Il serait souhaitable que tous les gouvernements incitent les propriétaires de véhicules à moteur à apposer le symbole international sur leur véhicule.
5. L'Assemblée recommande, par conséquent, que le Comité des Ministres lance un appel aux Etats pour qu'ils s'assurent que les réglementations sur le passage des frontières soient respectées et qu'ils adoptent des réglementations intérieures obligeant les conducteurs à apposer le symbole international sur leur véhicule dans leur pays afin d'éviter de devoir procéder à de tels contrôles au passage des frontières.

Signed:

Signé:

F. Probst, Schieder, Bauer, L. Fischer, Atkinson, Ternák, König, Büchel, Dundee, Pangalos, Pahtas